



SPASEEN - FO

Syndicat des **Personnels Administratifs des Services Extérieurs**
de l'**Education Nationale**

6 - 8, rue Gaston Lauriau 93 513 MONTREUIL CEDEX 01 56 93 22 93
fax 01 56 93 22 94 - e mail : spaseenfo@fr.oleane.com site : www.fo-spaseen.fr/

COMMUNIQUÉ DE RENTRÉE

Le SPASEEN-FO a été reçu le 3 septembre 2009 par MM. Pierre-Yves DUWOYE, Secrétaire général du ministère et Eric BERNET, Directeur adjoint à la DGRH, sur les différents sujets de préoccupations des personnels administratifs à cette rentrée.

Pandémie grippale

La délégation a indiqué que les principes de précaution et de protection des personnels et des élèves devaient primer sur toute autre considération. Contrairement à la réponse favorable du ministre le 27 août dernier à la FNEC FP FO de faire en sorte que les CHS soient réunis dans les académies, le SPASEEN-FO a alerté le Secrétaire général sur le refus constaté de les convoquer dans certaines académies.

M. Duwoye : « *La circulaire du 1^{er} septembre 2009 du ministre de l'Education nationale concerne tous les personnels, tous les élèves. Il faut que toutes les instances se réunissent. On voit les recteurs mardi prochain et on va leur rappeler de convoquer les CHS.* ».

Le SPASEEN-FO a manifesté son inquiétude sur le contenu de la circulaire Fonction publique du 26 août 09 orientée vers la remise en cause des garanties statutaires des personnels pour leur imposer le télétravail, leur contester le droit de retrait, prélever leurs absences éventuelles sur leurs congés etc.

M. Duwoye : « *notre souci, c'est d'éviter l'extension de l'épidémie, d'assurer la sécurité des personnels et des élèves, et pas d'en profiter pour faire des mauvais coups. Le droit de retrait est un droit statutaire, mais avant de l'exercer, ce qui devrait être exceptionnel, les personnels peuvent et doivent faire jouer préalablement le droit d'alerte.* ».

Conditions des affectations à la rentrée

Notre syndicat étant intervenu début juillet auprès du ministre sur la situation alarmante des Attachés (IRA et concours interne) non affectés, nous avons demandé des explications sur cette situation qui a contraint des collègues de la Centrale à travailler tout l'été et a alourdi la charge de travail de ceux des rectorats !

M. Bernet : « *La situation a été très tendue : il y a eu un problème de remontée des postes avec sa conséquence sur les affectations. C'est maintenant réglé tout le monde va pouvoir être nommé y compris la liste complémentaire d'Attaché et les listes d'aptitude . Nous allons faire un bilan.* ».

La délégation a alerté sur la situation de grosses agences comptables non pourvues en cette rentrée (3 sur la seule académie de Versailles) faute de candidats, et par suite de la politique de regroupements forcés avec les suppressions d'agences. Nous avons demandé que des postes supplémentaires soient injectés en urgence sur ces groupements pour faire face à la situation

M. Duwoye a reconnu qu'il s'agissait d'un problème important. : « *Nous allons faire le bilan des regroupements opérés dans les académies, remettre tout à plat. Vous serez associés à cette réflexion* ».

La délégation a aussi demandé le réemploi des non titulaires particulièrement maltraités et auxquels la priorité n'est même pas donnée pour la titularisation des plus anciens par le biais des recrutements sans concours.

M. Bernet s'est engagé à étudier les résultats de ces recrutements avec les académies, en précisant : « *si les jurys sont souverains, des orientations générales allant de le sens que vous souhaitez peuvent leur être recommandées* »

Régimes indemnitaires

Le SPASEEN-FO a rappelé sa revendication de l'alignement des IAT et IFTS sur le coefficient 8 et souligné l'inégalité de traitement intolérable entre les administratifs de l'EN et ceux des autres ministères ainsi que des collectivités territoriales. **Il a demandé que les personnels de toutes catégories bénéficient immédiatement du taux 5 en 2009.**

Nos interlocuteurs ont reconnu explicitement que les personnels de l'ASU n'étaient pas bien traités en nous indiquant que « *hors Education nationale, la moyenne des coefficients IAT / IFTS s'établit pour les autres ministères, à 6,66 !*, mais ont ajouté : « *on ne pourra faire plus que le taux 5 en 2010 en A et B et en 2011 pour le C, car il y a un accord triennal avec le budget* ».

La délégation a souligné que les personnels ne peuvent accepter de subir les conséquences négatives d'un accord signé entre un syndicat (1) et le précédent ministre.

Réponse : *« le nouveau ministre n'a pas l'intention de pratiquer l'ostracisme, il souhaite travailler avec toutes les organisations représentatives dont la vôtre ».*

La délégation a fait état de l'émergence au sein des établissements scolaires de « missions » commandées par divers « partenaires », indemnisées ou non (« gestion de fonds privé », « Ecole ouverte » « Téléthon » etc.), qu'on tente d'imposer aux gestionnaires comptables et à leurs collaborateurs comme des obligations.

M. Duwoye : *« on peut effectivement s'interroger sur le bien fondé statutaire de ces « obligations » et on va faire une enquête en ce sens. Les gestionnaires sont fonctionnaires de l'Etat ».*

Réforme de la catégorie B

FO a demandé des réponses aux questions soulevées dans son courrier du 10 juin dernier (2) au ministre sur la contre-réforme qui aboutit à allonger la carrière des personnels de catégorie B, réduire leur salaire et à compromettre leurs avancements.

Nos interlocuteurs nous ont répondu : *« nous avons pris connaissance de votre courrier avec beaucoup d'intérêt.. On va demander au cabinet s'il souhaite adhérer au décret « coquille », et on va voir s'il y a quelque chose qui pourrait justifier un décret propre à l'Education nationale ».*

La délégation a souligné que nombre de SAENES occupent des fonctions à responsabilités qui justifient pleinement des dispositions plus favorables.

Elle a demandé que dans l'immédiat tous les collègues qui sont sur listes complémentaires de l'examen professionnel à la Classe Ex. accèdent à cette promotion, et que les ratios de promotion soient revus à la hausse.

Réponse : *« on va voir si on peut faire passer quelque chose sur la promotion en Classe Ex. Sur le ratio on ne pourra rien faire sur 2010, mais pour 2011 on peut effectivement réfléchir pour essayer d'améliorer le taux de passage ».*

Catégorie C

La délégation a rappelé qu'elle n'a pas signé l'accord Jacob qui ne correspond en rien aux intérêts des collègues et rappelé sa revendication d'un corps à deux grades. FO réitère sa demande que tous les collègues de C passent immédiatement dans l'échelle supérieure. Nos interlocuteurs nous ont dit être conscients de la dévalorisation de la catégorie C et ont précisé : *« on a demandé à la Fonction publique que 75% des personnels en E 3 passent en E4, on a obtenu 50%. »*

Scrutins aux CTP Spéciaux

M. Bernet a confirmé que les CTP Académiques garderaient leurs compétences actuelles qui incluent l'organisation générale des services, et nous a indiqué que les CTPS seraient conduits notamment à examiner la répartition des compétences entre IA et rectorats et les restructurations de services. **C'est bien ce que FO craignait !**

Tous les personnels administratifs ou non, titulaires ou non des IA et rectorats seront appelés à voter sur sigle pour la désignation de leurs représentants aux CTP Spéciaux académiques. Il s'est engagé à nous adresser le projet de circulaire.

FO a demandé que les scrutins aient lieu le même jour dans toutes les académies.

M. Duwoye n'a pas souhaité s'engager sur ce point.

En revanche, il s'est engagé à recommander par écrit dans la circulaire ministérielle sur l'organisation du scrutin, qu'il ait lieu à l'urne avec dépouillement le soir même, comme FO l'a demandé.

Loi sur la mobilité

La délégation a demandé les intentions du ministère après la publication de la loi sur la mobilité le 7 août 2009,

M. Bernet : *« nous n'avons pas l'intention de publier une circulaire particulière, sauf le cas échéant pour rappeler les dispositions de la loi en matière de demandes de détachement. »*

Le SPASEEN-FO invite les personnels à se réunir avec ses sections dans les établissements et services, pour préparer les interventions et délégations sur la base des revendications précises et concrètes. Il les invite à rejoindre FORCE OUVRIERE.

(1)A&I-UNSA

(2) lettre de la FNEC FP FO publiée sur le site du SPASEEN-FO